Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260409-05_04_07_2026-DE

COMMUNE DE PLOUËR SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

---

*L'an **deux mille vingt-six**, le **7 avril** à **dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 2 avril 2026, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GODET, Maire.*

***Présents** : M. GODET, M. ADAM, Mme DELANGHE, M. CORMIER, Mme BETTLER, M. JUHEL, Mme EZ-ZAFIR RICHARD, Mme SIMON-GRIMONT, M. FLAUX, M. MAUPOINT, Mme SAVARE, M. LEFRANC, Mme BORDEREAU, Mme BOVE, Mme RIPOCHE, Mme CAILLE, M. BOUGIS, M. LECHIEN, Mme AVELINE-BRIGNON, M. COLAS, M. de BODMAN et M. LETERRIER*

***Excusée** : Mme VILBOU*

***Pouvoir** : Mme VILBOU donne pouvoir à M. LETERRIER*

***Nombre de membres du conseil municipal présents ou représentés** : 23 sur 23*
Le quorum étant atteint – 22 membres du Conseil Municipal présents - celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. Amaury LECHIEN est désigné à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des séances de Conseil Municipal en date des 3 mars 2026 et 20 mars 2026 sont adoptés à l'unanimité.

5. Centre Communal d'Action Sociale : élection des membres du conseil d'administration (élus)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L. 123-6 et suivants et R. 123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 dite « loi 3DS »,
Vu la délibération n°4 de cette séance de Conseil municipal déterminant le nombre de membres à siéger au sein du conseil d'administration du C.C.A.S.,

Après avoir déterminé le nombre de membres à siéger au sein du conseil d'administration, il convient d'élire les membres élus au scrutin de liste.

La liste menée par Jihane EZ-ZAFIR RICHARD est proposée. Six membres en font partie :

Jihane EZ-ZAFIR RICHARD
Anne SIMON-GRIMONT
Daniel FLAUX
Frédérique SAVARE
Clémence AVELINE-BRIGNON
Anne VILBOU

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260409-05_04_07_2026-DE

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des membres élus du C.C.A.S. au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres [illegible]

Le Conseil Municipal procède au vote :
- 23 votants
- Suffrage déclaré nul : 0
- Suffrage blanc : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 23

Les 6 membres élus sont les suivants :
Jihane EZ-ZAFIR RICHARD (Vice-présidente)
Anne SIMON-GRIMONT
Daniel FLAUX
Frédérique SAVARE
Clémence AVELINE-BRIGNON
Anne VILBOU

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Pour extrait conforme, le 7 avril 2026

Le Maire,
Yann GODET

MAIRIE de PLOUER-SUR-RANCE (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance,
Amaury LECHIEN